



Rapport d'Orientation Budgétaire

Exercice Budgétaire 2017

Conseil Municipal du 21 mars 2017

PREAMBULE

Concernant le budget primitif 2017 :

- **Section d'investissement :**

Le résultat reporté est de 159 849,76 €, l'enveloppe prévisionnelle de la programmation d'investissement est de 2 232 073 € et comprend entre autres les opérations suivantes :

- ✓ **ANRU, dernière tranche ;**
- ✓ **Salle des fêtes, 2^{ème} tranche ;**
- ✓ **Refonte de l'assainissement pluvial d'une partie de la rue Raoul Briquet ;**
- ✓ **Création - Liaison rues Jean Jaurès / Château d'Eau**
- ✓ **Vidéo Protection ...**

Au titre de la prospective et du fonds de roulement constaté sur les années 2017 à 2020, la section d'investissement est votée en sur-équilibre à hauteur de l'excédent reporté soit 159 849,76 €, comme le permet l'article L1612-7 du CGCT.

- **Section de fonctionnement :**

Après l'autofinancement de la section d'investissement sur l'année 2016, le résultat de fonctionnement reporté sur l'année 2017 sera de 2 229 877,53 €.

Au chapitre « dépenses imprévues », sur les deux sections budgétaires, un montant cumulé de 1 122 566,34 € est inscrit (Investissement : 238 000,00€, Fonctionnement : 884 566,34€).

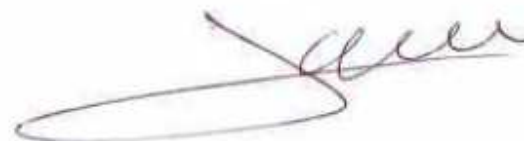
En effet, selon l'article L2322-1 du C.G.C.T, « le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.»

Prospective budgétaire :

La ville d'Auchel s'est dotée d'un logiciel de prospective « Inviso », la prospective de 2017 à 2020 permet de présenter des hypothèses financières intégrant la projection des dotations de l'Etat ainsi qu'une évolution des différents postes de dépenses.

Il est bien évident qu'à chaque exercice budgétaire cette prospective sera revue en tenant compte de l'évolution des textes de loi, des projets réellement exécutés ainsi que de la stratégie de gestion définie par la commune. De même, l'ensemble du P.P.I. reste prévisionnel. En cohérence avec les finances de la ville et les subventions attribuées, les opérations non engagées pourraient être annulées.

Richard JARRETT, Maire d'Auchel



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article L.2312-1 du C.G.C.T. impose aux communes de plus de 3 500 habitants et aux EPCI et syndicats mixtes fermés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants la tenue d'un **Débat d'Orientation Budgétaire** (pour budgets principaux comme pour budgets annexes).

La **loi NOTRe (art.107)** a créé de nouvelles obligations en matière de transparence et de responsabilité financières des collectivités territoriales, notamment en matière de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En effet, le Maire (ou le Président) **doit obligatoirement présenter, préalablement au débat, un "rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette"**, et l'examen de ce rapport doit donner lieu à une délibération spécifique.

En ce qui concerne les communes de plus de 10 000 habitants, ainsi que pour les EPCI et syndicats mixtes fermés de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport inclut obligatoirement **"une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs", précisant "l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail"**.

Le rapport préalable au DOB est transmis au préfet, ainsi que, dans le cas d'une commune, aux EPCI dont le commun fait partie. Le rapport doit également faire l'objet d'une publication. Le contenu du rapport et les modalités de publication sont précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

SOMMAIRE

A. Situation générale

A.1 L'environnement international et européen

A.2 La conjoncture économique française

A.3 L'état des finances publiques en 2017

A.4 Les principales dispositions de la de la Loi de Finances Rectificatives 2016 et de la Loi de Finances 2017 concernant le bloc communal

B. Focus sur la dette

B.1 Situation au 01/01/2017 et évolution 2017-2020

C. Budget prévisionnel 2017 et prospective 2018-2020

C.1 Section de fonctionnement

C.2 Section d'investissement

C.3 Budget annexe Culture-Animation-Location

D. Synthèse

D.1 Présentation des ratios de 2017 à 2020

A.1 L'environnement international et européen

⇒ **Hors zone euro** :

- **Pays anglo-saxons** : la croissance serait pénalisée par l'incertitude consécutive au référendum (détérioration de la confiance des entreprises et des ménages, dégradations des conditions financières et hausse possible de la volatilité sur les marchés).
- **Etats-Unis et Japon** : l'activité accélérerait en 2017.
- **Pays émergents** : la croissance serait un peu plus dynamique en 2017 malgré la poursuite du ralentissement en Chine et en Turquie.

⇒ **Zone euro – l'activité n'accélérerait plus** : la croissance serait soutenue par la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et le dynamisme de l'emploi dans la plupart des pays ; néanmoins, la baisse du prix du pétrole et les conséquences du référendum britannique pèseraient sur l'activité.

A.2 La conjoncture économique française

⇒ **Reprise progressive de la croissance** : elle est attendue à + 1,5% en 2016 et 2017, après + 1,3 % en 2015 et + 0,5 % en moyenne entre 2012 et 2014.

⇒ **Exportations françaises** : accélérations des exportations françaises en 2017 (+ 3,5 %) après le ralentissement de 2016 (+ 0,9 %), soutenues par le redémarrage de la demande mondiale.

⇒ **Importations françaises** : les importations resteraient dynamiques malgré un ralentissement en 2016 (+ 4,3 % en 2017 après + 4,1 % en 2016 et + 6,7 % en 2015).

⇒ **PIB** : + 1,3 % en 2017 après + 1,1 % en 2016.

⇒ **Redressement de l'inflation** : + 0,8 % après + 0,1 % en 2016 et 0,0 % en 2015, sous l'effet de la poursuite de la baisse du prix du pétrole.

⇒ **Consommation des ménages** : la consommation des ménages continuerait d'accélérer en 2016 (+ 1,8 % après + 1,5 % en 2016) et resterait dynamique en 2017 (+ 1,6 %).

A.3 L'état des finances publiques en 2017

⇒ **Réduction du déficit public** : le déficit serait porté à 2,7 % du PIB en 2017 après 3,3 % en 2016 et 3,5 % en 2015.

⇒ **Dette publique** : la dette se stabiliserait en 2016 (96,5% du PIB après 96,3 % en 2015) pour se situer à 96 % du PIB en 2017.

⇒ **Budget de l'Etat en 2017** : le solde budgétaire devrait s'établir à – 69,3 milliards d'euros après – 69,9 milliards d'euros en 2016.

A.4 Les principales dispositions de la Loi de Finances Rectificatives 2016 et de la Loi de Finances 2017 concernant le bloc communal

Pour 2017, la contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat s'établit à 2,63 milliards d'euros (3,67 milliards en 2016) et se répartit de la manière suivante :

- 1,035 milliards d'euros pour le bloc communal ;
- 1,148 milliards d'euros pour les départements ;
- 451 millions d'euros pour les régions.

La contribution du bloc communal au redressement des comptes publics a été divisée par deux conformément à l'annonce du Président de la République au 99ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités.

⇒ *Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*

Le dispositif de réforme de la DGF a été abrogé par l'article 138 de la Loi de Finances pour 2017. Ainsi, la DGF conserve les mêmes architectures et modalités de calcul qu'en 2016.

Rappel - Composition de la dotation forfaitaire des communes :

		Composition de la dotation forfaitaire des communes en 2017	Critères utilisés
2 composantes	I	Dotation forfaitaire perçue en 2016	Figé
	II	Part variable en fonction des variations de population	Pop DGF
1 écrêtement ¹	III	Ecrêtement de la dotation forfaitaire de manière péréquée	Potentiel fiscal/hab
1 minoration ²	IV	Contribution au redressement des finances publiques 2017	RRF

Pour 2017, la Loi de Finances fixe le montant de la DGF à 30,8 milliards d'euros contre 33,2 milliards d'euros en 2016, soit une baisse de 7,1 %.

⇒ *Dotation de péréquation des communes*

1) Réforme de la DSU

La loi de Finances 2017 prévoit une réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont les principales dispositions sont les suivantes :

- diminution du nombre de communes bénéficiaires (de 751 à 668 communes éligibles) ;

1 L'écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse 75% de la moyenne nationale. L'écrêtement est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement.

2 Concernant le bloc communal, les contributions individuelles seront calculées en fonction des recettes réelles de fonctionnement (sauf les recettes exceptionnelles) minorées des atténuations de produits (comptes de gestion 2015). Ainsi, cette baisse est estimée à -0,94% des recettes réelles de fonctionnement (-1,87% en 2016).

- répartition des hausses de la DSU entre toutes les communes (jusqu'en 2016, la progression annuelle de la DSU était répartie entre les 250 premières communes éligibles);
- modification de la composition de l' « indice DSU », utilisé pour classer les communes.

2) Evolution des crédits alloués

Pour la deuxième année consécutive, les crédits de la Dotation Nationale de Péréquation n'évoluent pas (794 millions d'euros).

La progression des crédits de la DSU et de la DSR s'établit comme suit :

- ✓ Dotation de Solidarité Urbaine : + 180 millions d'euros ;
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale : + 180 millions d'euros.

Cette progression est financée par des écètements internes à la DGF et par une diminution des variables d'ajustement (compensations fiscales).

⇒ **Variables d'ajustement**

Afin de garantir le volume global de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, plusieurs concours financiers sont utilisés comme variables d'ajustement. Ainsi, les progressions de péréquation internes à la DGF sont neutralisées.

Pour 2017, la baisse des variables d'ajustement devrait s'établir à -22 %.

⇒ ***Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)***

Pour 2017, le montant du FPIC est maintenu à 1 milliard d'euros au lieu des 2% des recettes fiscales du bloc communal (soit environ 1,2 milliard d'euros).

⇒ ***Soutien de l'Etat à l'investissement local***

Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local.

⇒ ***Revalorisation des valeurs locatives***

Pour 2017, le taux de revalorisation des valeurs locatives qui servent de bases aux impôts directs locaux est de 0,4 % (1 % en 2016). A compter de 2018, cette revalorisation sera liée à l'inflation constatée.

⇒ ***Fonds de soutien aux activités périscolaires***

Pour 2017, la majoration pour les communes les plus en difficulté est maintenue (250 premières communes éligibles à la DSU).

B - Focus sur la dette

B.1 Situation au 01/01/2017 et évolution 2017-2020

Le nombre d'emprunts est de 27³ répartis auprès de 5 établissements prêteurs.

La dette est répartie sur deux budgets, dont voici le détail :

Budget	CRD	Durée résiduelle (années)	Nombre de lignes
Budget Ville	16 055 036.75 €	15 ans	27
Budget CCAS	64 583.31 €	5 ans	1
Total	16 119 620.06 €		

Durée de vie résiduelle : la durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

³Dont deux emprunts correspondant aux financements des investissements en 2018 et 2019.

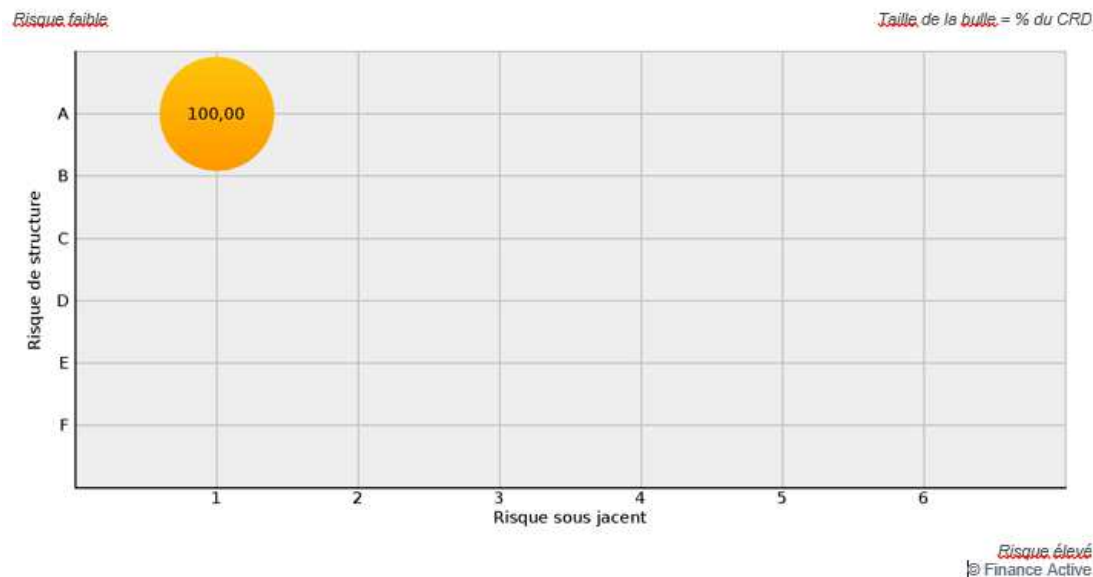
B.1.1 – LES PARTENAIRES BANCAIRES

L'encours de la dette se répartit sur les groupes bancaires suivants :

Prêteur	CRD	% du CRD	Nombre d'emprunts
CAISSE D'EPARGNE	8 002 476 €	49,64%	16
SFIL CAFFIL	7 112 569 €	44,12%	5
CREDIT AGRICOLE	506 017 €	3,14%	2
SOCIETE GENERALE	419 583 €	2,60%	3
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	78 975 €	0,49%	1
Ensemble des prêteurs	16 119 620 €	100%	27

B.1.2 – LA STRUCTURE DE DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE GISSLER

La répartition de la dette est la suivante :



Définitions :

La charte de bonne conduite GISSLER inclut une grille d'échelle des risques relatifs aux produits structurés. Ainsi, la classification issue de la « charte Gissler » mesure le risque des instruments financiers en fonction des indices sous-jacents et des structures de produits par niveau de complexité.

Tableau des risques :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple Taux variable simple Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structure

Indices sous-jacents :

(1) Indices zone euro :

Il s'agit des taux d'échange interbancaire en zone euro (EURIBOR), des taux obligataires dans la zone euro, des CMS euro, du taux du Livret A, etc.

(2) Indices inflation française ou zone euro ou écarts entre ces indices :

Il s'agit des indices retraçant l'évolution des prix en France, dans tout autre pays de l'union monétaire, ou des écarts entre ces indices.

(3) Écarts d'indices en zone euro :

Il s'agit de la différence entre deux indices classés (1).

(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (mais dans la zone OCDE⁴) : Indices monétaires ou obligataire hors zone euro. On retrouve également des écarts entre indices situés en zone euro et hors zone euro.

(5) Écarts d'indices hors zone euro (mais dans la zone OCDE) :

Il s'agit de la différence entre deux indices classés (4).

4 Organisation de Coopération et de Développement Économiques. L'OCDE regroupe plus d'une trentaine de pays : toute l'Europe occidentale et l'Amérique du nord, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Corée, certains pays d'Europe centrale (République tchèque, Hongrie, Pologne), le Chili, la Slovénie, Israël, et l'Estonie.

Structures :

(A) Taux fixe simple / taux variable simple / échange de taux fixe contre taux variable et inversement / échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) / taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) :

Cette catégorie regroupe les emprunts à taux fixe, taux variable simple ainsi que les produits assortis d'instruments de couverture permettant d'échanger des taux à risque contre un taux fixe ou variable simple (swap) ou permettant de se couvrir vis-à-vis de l'évolution des taux (option telles que les cap, floor ou tunnel).

(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier :

Un emprunt à barrière est un emprunt classique assorti d'une option dans lequel le taux est conditionné par la fluctuation de l'indice sous-jacent par rapport à un seuil fixé à l'avance (la barrière). La barrière est déterminée à l'avance dans le contrat de prêt et fait automatiquement basculer le taux sur la nouvelle structure ou le nouvel indice.

Si, pendant la durée du contrat, l'indice franchit le seuil de la barrière (dans un sens ou dans un autre, selon les modalités du contrat), le taux d'intérêt passe sur une nouvelle indexation (généralement supérieure au taux du marché). Il s'agit le plus souvent de passer d'un taux fixe à un taux variable.

(C) Option d'échange (swaption) :

Cette catégorie regroupe les produits dans lesquels la banque détient une option d'échange (de taux ou de parité) auprès de la collectivité qui devient la contrepartie. Avec les swaptions, la banque se réserve le droit de changer le taux (passer d'un taux fixe à un taux variable le plus souvent) durant la vie de l'emprunt, en fonction des conditions de marché. Selon les dispositions du contrat, la possibilité pour la banque de procéder à un changement de taux peut intervenir soit à tout moment ou être conditionnée par la fluctuation d'un indice (barrière). C'est donc un contrat dans lequel la collectivité est passive.

(D) Multiplicateur jusqu'à 3 / multiplicateur jusqu'à 5 capé :

La formule de taux fait apparaître un multiplicateur jusqu'à trois. Ainsi, le taux d'intérêt ne correspond plus seulement à l'évolution de l'indice mais à l'évolution multipliée par un chiffre allant jusqu'à 3.

Sont classés également dans cette catégorie les contrats incluant un multiplicateur jusqu'à 5 mais contenant un cap (plafond), qui est le taux maximum que la banque et la collectivité s'accordent à appliquer, quel que soit le taux calculé par la formule.

(E) Multiplicateur jusqu'à 5 :

La formule de taux fait apparaître un multiplicateur allant jusqu'à cinq.

La catégorie « hors charte » (F6) :

La catégorie « hors charte » recense les emprunts les plus risqués qui comprennent des indices ou une structure qui n'ont pas pu être répertoriés par les catégories précédentes. Cette catégorie correspond aux produits qui ne sont plus commercialisables par les établissements de crédit signataires de la Charte (Ex : emprunts libellés en devise, emprunts dont l'indice sous-jacent est une parité monétaire, produits dont le taux est basé sur le cours d'une matière première, structures comportant un multiplicateur supérieur à 5, etc)

EVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET VILLE

Tableau synoptique :

ANNEES	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Encours de dette au 1er janvier	16 055 036,75 €	15 540 925,97 €	14 810 587,23 €	14 058 393,50 €
Remboursement du capital	889 110,78 €	980 338,74 €	1 002 193,73 €	1 055 474,59 €
Remboursement emprunt F.C.T.V.A.				
Emprunts contractés	375 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	
Encours de dette au 31 décembre	15 540 925,97 €	14 810 587,23 €	14 058 393,50 €	13 002 918,91 €
Evolution en valeur	- 514 110,78 €	- 730 338,74 €	- 752 193,73 €	- 1 055 474,59 €
Evolution en %	-3,20%	-4,70%	-5,08%	-7,51%
<i>Sans l'Emprunt relais FCTVA ni fonds de soutien</i>				
Evolution en % / à N-1	-3,20%	-4,70%	-5,08%	-7,51%

On peut constater qu'à compter de 2017, l'encours de dette diminue. Sur l'année 2020, au regard de la prospective arrêtée, il n'est pas anticipé un besoin d'emprunt.

Budget prévisionnel 2017 et prospective 2018-2020

C.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

A - CHARGES A CARACTERE GENERAL

	2017	2018	2019	2020
Groupe 1 (dépenses récurrentes)	886 028	895 469	931 288	968 539
Groupe 1-2 (dépenses liées aux contrats)	345 070	348 473	362 412	376 908
Commissions	986 320	941 320	941 320	941 320
Charges à caractère général (chap 011)	2 217 418	2 185 262	2 235 020	2 286 767

S'agissant du chapitre 011, le pourcentage d'évolution des groupes 1 et 1-2 a été déterminé en fonction de la rétrospective des dépenses.

Concernant les commissions, à compter de 2018, les dépenses sont figées.

ORIENTATIONS 2017 PAR COMMISSION REPRESENTANT LES PROJETS DE LA VILLE D'AUCHEL

Animation :

Sont programmés sur 2017 :

- le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet ainsi que le bal populaire qui se déroulera la veille avec un concert gratuit de «Tribute Téléhomme»;
- les animations du Bois de Saint Pierre (du 17 juin jusqu'au dernier week-end du mois d'août);
- Les fêtes foraines;
- Les célébrations patriotiques.

Développement Economique :

Afin de continuer à accroître le commerce et l'artisanat sur la commune malgré le contexte économique national morose, la municipalité souhaite reconduire les aides « prime à la création » et « Réno-vitrine » sur l'année 2017.

Grâce à la prime « Réno-Vitrine », la ville d'Auchel aide les commerçants qui souhaitent rénover leur commerce en prenant en charge 40% du montant des travaux avec un plafond de travaux de 5 000€ ; soit une aide maximale de 2 000€ par dossier. Pour 2017, un montant de 10 000€ sera inscrit au budget permettant ainsi d'aider au moins 5 entreprises.

La prime à la création permet à la ville d'Auchel d'aider à l'installation de nouveaux commerces en prenant en charge une partie de leur loyer pendant 3 ans avec un plafond de 3 000€ d'aide sur les 3 ans. Sur 2017, au maximum 7 nouvelles entreprises pourront bénéficier de cette prime.

D'autre part, compte tenu des problèmes liés à l'accessibilité, la municipalité souhaite mettre en place sur 2017 une « aide accessibilité » pour les commerçants en prenant en charge 20% du montant des travaux de mise en conformité des commerces avec un plafond de travaux de 5 000€ soit une aide maximale de 1 000€ par dossier. Pour 2017, un montant de 10 000€ sera inscrit au budget permettant ainsi d'aider au moins 10 entreprises.

Le Salon des créateurs et du Terroir ainsi que le marché de Noël seront reconduits également sur l'année 2017.

Cohésion sociale :

Le Contrat de Ville (pour la période 2015-2020) engage la commune au sein de ses quatre quartiers prioritaires (Cité des Provinces, cité 3 en cité associé, quartier Rimbart, cité 5 et Centre-Ville), dans une démarche active et participative au côté de l'agglomération de l'Artois (Artois Comm.) qui le pilote. Celui-ci décline les axes de développement et les actions pouvant être menées, avec le soutien de l'Etat, en direction des habitants de ces quartiers et permet d'orienter les éléments de la convention communale qui le complète.

La commune accompagnera les initiatives développées par ses services, les partenaires institutionnels et les partenaires associatifs au sein de ces quartiers en 2017. Elle proposera également un programme d'actions, sollicitant, au travers d'un appel à projet, le soutien financier de l'Etat.

Le service Cohésion Sociale inscrira son action dans le cadre du programme 2017. Les orientations de ce programme tendent vers une amélioration du cadre de vie, la valorisation des échanges de savoirs entre habitants, la réussite éducative, l'accès aux activités sportives, culturelles et de santé, le soutien aux initiatives emploi. Ces projets seront déclinés principalement en direction des familles qui résident au sein des quartiers retenus dans la géographie prioritaire. Il mettra en œuvre en ce sens les projets « Ecole en Famille », « ateliers d'échanges de savoirs » et « Projet Municipal d'Activités Educatives ».

Cette démarche s'accompagnera d'une volonté plus spécifique d'intervenir sur le champ de la parentalité au titre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) avec notamment « les ateliers parentalités » des quartiers Rimbert et Centre-ville », mais également au titre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S) au sein de l'action « Ecole en Famille ».

Le soutien apporté au Fonds de Participation des Habitants (F.P.H.) permettra de proposer un contexte favorable pour le développement des initiatives associatives et citoyennes.

Par le biais de son service cohésion sociale, la ville mobilisera les moyens humains nécessaires permettant d'intervenir sur ces champs d'intervention transversaux, notamment par l'action de terrain d'un animateur/médiateur auprès des publics, des acteurs locaux et des associations, sur les quartiers de la commune et d'un animateur de cohésion sociale/référent familles du Programme de Réussite Educative.

La commune accompagnera et soutiendra les associations, les autres partenaires ou opérateurs œuvrant également dans le cadre des objectifs du nouveau contrat de ville.

Ces orientations permettront de mobiliser l'accompagnement financier des différents partenaires (services de l'Etat, de la Région, du Département, de la CAF,...).

Culture :

En 2017, le contrat de ville devrait faire émerger deux projets :

- Eveil du jeune enfant, lectures à partager :

Face aux inégalités d'accès à la culture et aux livres, la municipalité souhaite aller plus loin et soutenir l'éveil à la lecture des tout petits en associant professionnels, parents et lecteurs bénévoles dans cette aventure. Il s'agira de co-construire avec les différents partenaires (établissements scolaires, associations de parents d'élèves, MDS, CAMSP et multi-accueil) des moments où la lecture à haute voix

pour le public non-lecteur est mise à l'honneur.

Tous les acteurs seront invités à participer à ce projet : parents, lecteurs bénévoles de l'association lire et faire lire, lecteurs professionnels (association Lis avec moi) et élèves scolarisés au collège. Des ateliers de lecture devraient prendre forme de manière régulière dans les écoles maternelles de la ville, à la bibliothèque et progressivement les parents et lecteurs bénévoles invités à suivre des café-lectures à la bibliothèque où des lecteurs professionnels donneront des outils, conseilleront des albums jeunesse aux adultes.

Un temps fort, au printemps 2017, sera organisé au bois de St Pierre, lors de la fête des familles pour mettre à l'honneur la lecture à haute voix pour les enfants.

- Bien dans mon quartier, la fête au bois de St Pierre :

Les services jeunesse, cohésion sociale, sports et culture, proposent tout au long de l'année des activités pour la jeunesse. Rarement, l'occasion est donnée de montrer au plus grand nombre la diversité des propositions.

De plus, la ville d'Auchel dispose sur son territoire d'un très beau bois, ouvert au public, lieu très prisé des familles lorsque les beaux jours arrivent. Il est donc pertinent d'impliquer les associations de la ville dans la customisation (décoration) du bois, de mutualiser nos savoir-faire afin de proposer un temps fort, intergénérationnel visant à célébrer le « vivre ensemble ». Pour cette première édition, un coup de projecteur sera donné sur les cultures urbaines.

Entre janvier et mai, de nombreuses rencontres vont avoir lieu avec les associations des quartiers prioritaires ; ces échanges auront pour objectif de co-construire avec elles cette décoration dans le bois et leur présence le jour J.

Dans le cadre du projet « Bien dans ma ville » et en lien avec le projet « cultures urbaines » mené par le service jeunesse, il est proposé d'organiser un temps fort au bois de St Pierre, lors de la fête des familles prévue un dimanche au mois de mai.

Diverses actions, animations seront proposées : une association de quartier dans la cité 3 qui met à l'honneur les danses urbaines sera invitée à présenter son travail lors de cette journée, accrobranche éphémère, course d'orientation, des lectures sous les arbres, une randonnée contée, une scène ouverte pour les groupes qui répètent à l'Odéon, un manège écologique, un spectacle de bmx, l'exposition du graph réalisé par le service jeunesse etc...

Multi-accueil :

Le Multi-accueil a ouvert ses portes le 1^{er} février 2013 avec une amplitude journalière de 12 heures, soit 60 heures hebdomadaires et un agrément de 25 places de 7H à 19H.

Les enfants peuvent prendre leur repas à la crèche, une collation et un goûter sont également proposés ; les couches sont également fournies.

Le Multi-accueil n'est pas seulement un lieu de garde de l'enfant, c'est aussi un lieu d'éveil et d'épanouissement de l'enfant où des activités diverses et variées doivent lui être proposées.

Une convention a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole qui participent au fonctionnement de la structure via la Prestation de Service Unique.

Depuis l'ouverture du Multi-accueil, les taux de remplissage sont excellents (90%) et permettent ainsi un financement à hauteur de 87%.

Jeunesse et Sports :

Lors de cette année 2017, le Service Jeunesse et Sports de la ville confortera sa riche programmation livrée en 2016 en y incorporant de nombreuses nouveautés.

A / Les activités périscolaires :

Ces activités sont mises en place au niveau des différents quartiers de la commune. Elles se déroulent du lundi au samedi, après le temps scolaire. Elles se basent sur différentes thématiques pour répondre à un large public, âgé de 4 à 14 ans :

- **Atelier NATURE ET DECOUVERTE** : Mise en place de différentes activités en lien avec la nature.
- **Atelier LOISIRS CREATIFS** : Atelier ayant une action ciblée sur le développement de l'imaginaire chez l'enfant.
- **Ateliers les PTI'MOMES** : Atelier permettant la mise en place d'activités pour les enfants de 4-6ans.
- **Atelier CIRQUE** : Initiation et apprentissage des techniques liées à l'Art du Cirque débouchant en fin d'année sur un gala organisé au Ciné Théâtre. 3 groupes d'enfants répartis en fonction de leur niveau tous les mercredis.
- **ZUMBA Kids** : Ouvert aux enfants de 7 à 12 ans, pratique de la ZUMBA sur des rythmes effrénés.
- **Atelier RADIO** : Découverte des milles et une facette du Monde des Ondes. Partenariat réalisé avec HORIZON et BANQUISE FM.
- **Atelier EDUCAGYM** : Activité basée sur le développement de la psychomotricité chez l'enfant de 4-6 ans.

- **Ecole de Football** : Basée sur l'Entente entre le CS POGON et l'USAJ, gestion de toutes les catégories de jeunes footballeurs allant de 6 à 15 ans. Cette école est une totale réussite avec près de 150 enfants.
- **Ecole Municipale des Sports** : Pour permettre une offre plus importante en matière d'activités physiques et sportives, la mise en place de cette école permettra de pallier l'absence d'offre associative dans différents sports tels que le basket, l'escrime, le hockey et bien d'autres sports. Elle se déroulera tous les samedis matin avec la mise en place de 2 créneaux, l'un pour les 6-8ans et l'autre pour les 9-13ans.
- **Ecole d'Athlétisme** : Cette structure, mise en place depuis 4 ans, connaît un réel engouement. Un partenariat avec un club d'athlétisme permettra l'éclosion de nombreux projets dans ce domaine dont l'organisation d'un cross-country inter-écoles. Une section Baby-Athlétisme, mise en place en septembre, compte déjà 25 enfants.

NB : Il est intéressant de constater que l'ensemble de ces actions permet un travail en corrélation avec le Programme de Réussite Educative de la commune ainsi qu'un co-financement dans le cadre des Contrats de ville pour les activités 4-6ans.

B/ Les activités durant les vacances scolaires.

En complément des ALSH organisés par le SIVOM du BETHUNOIS, le service Jeunesse et Sports met en place des activités durant les vacances scolaires :

- **Les Récréatives** : Activités socio-éducatives à la semaine. L'accueil est réalisé à la demi-journée. Les thématiques sont définies par l'équipe d'Animation du service Jeunesse. Ces semaines sont ponctuées par une sortie pédagogique en rapport avec cette thématique.
- **Stages Sportifs** : Activités sportives à la carte durant 1 semaine.

- **Kid'Compet** : Durant les vacances d'Avril, 20 équipes (3 enfants chacune) s'affrontent sur différents parcours athlétiques mis en place par les éducateurs sportifs de la commune.
- **Séjours sur la côte d'Opale** : Dans le cadre du PRE, mise en place de 2 séjours sur la Côte d'opale, en avril et en juillet, d'une durée respective de 3 et 5 jours.

C/ Interventions d'éducateurs sportifs dans le cadre scolaire :

Depuis de nombreuses années, la Municipalité intervient de manière concrète au niveau des écoles primaires dans le cadre de l'EPS scolaire par la mise à disposition d'éducateurs sportifs.

D/ Actions liées à la Santé :

De nouvelles activités municipales, dans le cadre d'une politique de Prévention Santé, ont été mises en place depuis septembre et seront développées sur la commune pour un accès facile à la pratique sportive notamment pour les Seniors :

- La Marche Nordique ;
- La Gymnastique d'entretien ;
- ZUMBA Senior et ZUMBA Fitness ;
- Le yoga et la sophrologie ;
- Midi Sport Santé ;
- Sport Santé dans les quartiers.

E/ Les Manifestations

- **Festival du Jeu** : Cette manifestation est l'occasion pour la population intergénérationnelle auchelloise de découvrir le JEU sous toutes ses formes.
- **Chasse à l'œuf** : Pour les festivités de Pâques, organisation d'une chasse à l'œuf au Bois de St Pierre. En 2015, 260 participants.

- **3^{ème} Trail Tout Terrain** : Pour répondre à l'engouement des courses de pleine nature, le service renouvellera l'organisation du Trail Tout Terrain d'AUCHEL dans le cadre de l'Artois Trail Challenge.
- **8^{ème} Estiv'AUCHEL** : la 7^{ème} édition a regroupé près de 3000 personnes sur le stade BASLY. Le public a pratiqué tous types d'activités. Suite au succès rencontré, reconduction de cette action
- **Trail Nocturne d'Halloween** : Ne pouvant répondre aux conditions drastiques liées au plan VIGIPIRATE, les foulées auchelloises, pourtant très populaires, seront remplacées par l'organisation d'un Trail Nocturne.
- **Culture Urbaine** : ce sera l'un des temps fort de l'année, qui se définira notamment par la mise en place de « fêtes de quartiers », l'une dans le quartier de RIMBERT, l'autre en centre Ville. L'Axe principal sera la pratique du Graph, avec l'intervention de spécialistes dans ce domaine auprès de la population auchelloise et la mise en place de nombreuses activités ludiques et sportives. Point d'orgue à cette manifestation, un concours international de grapheurs le 1^{er} Juillet sur la grande place d'AUCHEL avec de nombreuses activités « fun » en perspective.

3^{ème} Age :

Le banquet des aînés, manifestation traditionnelle, sera reconduit cette année ainsi que la distribution des colis de Noël et les fleurs pour les anniversaires.

Par ailleurs, divers spectacles seront organisés dont celui de la semaine bleue (3^{ème} semaine d'octobre).

Prévention et sécurité :

L'année 2017 connaîtra le développement de la police municipale avec le recrutement effectif de deux gardiens de police municipale (prise de fonction au 01/05/21017) et le projet de recrutement de 2 autres éléments (prise de fonction éventuelle le 01/07 ou le 01/09/2017).

L'ancienne agence du Crédit du Nord accueillera au cours du premier semestre 2017 le pôle tranquillité publique communal comprenant d'une part, le service coordination prévention sécurité et d'autre part la police municipale renforcée.

Commission Travaux :

Les travaux initiés en 2016 vont se voir poursuivre et complétés sur l'année 2017.

La cour de l'école Matisse verra sa seconde tranche réalisée pendant les vacances estivales. L'école Châteaubriand sera dotée d'une cantine à l'issue des vacances de Pâques, la clôture de l'école Michelet sera complétée pour limiter les intrusions actuelles. Une piste de travail concernera la réfection des sanitaires de l'école Victor Hugo Primaire tandis que le couloir de la partie maternelle sera rénové suite à la mise en place du bardage extérieur.

Le bâtiment Ex Crédit du Nord sera achevé pour accueillir les agents de la police municipale, la salle des fêtes du Bois de St Pierre sera finalisée, le club House et les vestiaires de l'USAJ seront rénovés.

Concernant les travaux de voirie, le programme de rénovation des routes passera par l'achèvement de la rue Florent Evrard, les rues Pierre Curie, Salengro, Vandervelde, le secteur de la rue Fumay ainsi que les nombreuses interventions pour remédier aux dégradations sur le réseau communal. Une campagne de gravillonnage est prévue afin de sauvegarder les sections non dégradées et de compléter les interventions de réparation.

Les espaces verts de la rue Lamendin seront repris (plantation de nouvelles essences) avec une reconfiguration des différents parterres en vue d'optimiser le stationnement et de minimiser les interventions d'entretien. La rue Malraux aura une reprise en profondeur de ses parterres afin de pailler les massifs en vue de la réduction du désherbage. La rue Jean Jaurès sera dotée de jardinières et certaines vitrines à l'abandon seront décorées.

Les vestiaires du stade Basly seront reliés au tout à l'égout, l'éclairage du parking des poids lourds (ZA du parc de loisir) sera mis en place.

Enfin, la modernisation des points d'eau du cimetière devrait s'achever.

B - CHARGES DE PERSONNEL :

Les charges de personnel se scindent en quatre postes de dépenses :

- La Masse salariale (celle-ci représente le coût du personnel et la prise en charge des cotisations concernant les volets « Santé » et « Prévoyance » de la mutuelle),
- La cotisation « Assurance Maladie »,
- Les cotisations au Centre National d'Action Sociale ainsi que la Médecine du Travail,
- Autres (les validations de service, la compensation du supplément familial de traitement - CSFT, les chèques cadeaux...)

B.1 – PRESENTATION DU CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

B.1.1 – CHARGES BRUTES

a - ANNEE 2017 :

Tableau synoptique - Charges du personnel

	VILLE		CDE ⁵		CCAS ⁶		FPA ⁷		CUMUL	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Masse Salariale	6 497 500,00	96,73	1 046 600,00	96,91	159 230,00	95,35	382 420,00	97,26	8 085 750,00	96,75
Cotisation assurance	115 000,00	1,71	23 075,00	2,14	2 770,00	1,66	4 580,00	1,16	145 425,00	1,74
Cnas-Médecine du Travail	81 500,00	1,21	4 680,00	0,43	2 200,00	1,32	5 300,00	1,35	93 680,00	1,12
Divers	23 200,00	0,35	5 600,00	0,52	2 800,00	1,68	880,00	0,22	32 480,00	0,39
TOTAL	6 717 200,00	100	1 079 955,00	100	167 000,00	100	393 180,00	100	8 357 335,00	100

5 Caisse des Ecoles

6 Centre Communal d'Action Sociale

7 Foyer de Personnes Agées

L'évolution du poste de dépense « Masse Salariale », 2016 à 2017⁸ est de :

VILLE		CDE		CCAS		FPA		CUMUL	
€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
158 476,08	2,50%	25 530,50	2,50%	3 883,96	2,50%	9 333,60	2,50%	197 224,14	2,50%

b - EVOLUTION 2018-2020 :

	VILLE					
	2018	%	2019	%	2020	%
Masse Salariale	6 659 937,50 €	2,50	6 826 435,94 €	2,50	6 997 096,83	2,50
personnel titulaire	5 901 617,96	2,50	6 049 158,41	2,50	6 200 387,37	2,50
contrats aidés - personnel extérieur	758 319,53	2,50	777 277,52	2,50	796 709,46	2,50
Cotisation assurance	117 300,00	2,00	119 646,00	2,00	122 038,92	2,00
CNAS-Médecine du Travail	82 070,00	0,70	82 645,70	0,70	83 227,16	0,70
Arbre de Noël	15 800,00	0,00	15 800,00	0,00	15 800,00	0,00
Autres (validation de service, CSFT, FIPHFP, capital décès)	7 400,00	0,00	7 400,00	0,00	7 400,00	0,00
TOTAL	6 882 507,50	5,20	7 051 927,64	5,20	7 225 562,91	5,20

⁸ Données transmises par le service ressources humaines

Cette évolution est inhérente à :

Des recrutements de personnel qualifié, le remplacement de personnel en arrêt de longue maladie ainsi que le développement d'activités nécessitant des renforts occasionnels de certains services ;

Des changements de cadre d'emploi et/ou de grade ;

La mise en œuvre des dispositions relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B et C ;

L'augmentation du taux de contribution employeur auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Territoriales ;

L'augmentation de la valeur du point d'indice en 2016 et 2017.

B.1.2 – PRESENTION SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS

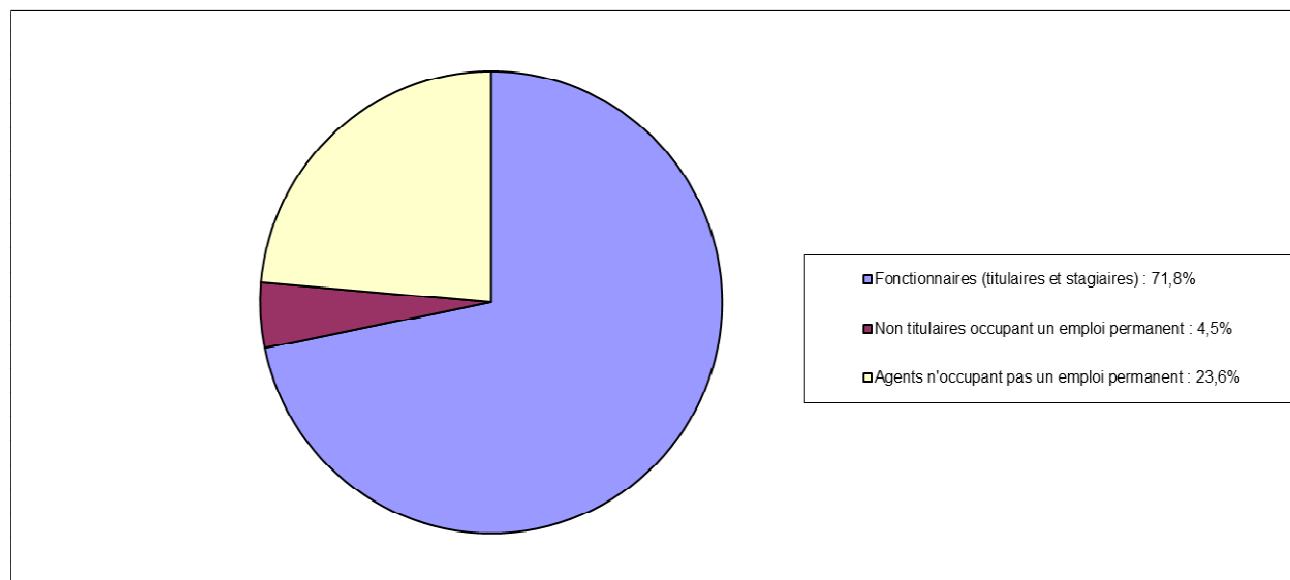
	VILLE	CDE	FPA	CCAS
AGENTS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	135	22	10	4
AGENTS PERMANENTS A TEMPS PARTIEL	22	5	1	0
CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET	6	2	0	0
CONTRACTUELS A TEMPS PARTIEL	11	1	2	0
CUI/EA	36	8	0	1
TOTAL	210	38	13	5
EVOLUTION				
ENTREES 2017	8	0	0	1
DEPARTS 2017	12	2	1	0
PERSPECTIVES				
DEPARTS 2018	8	3	1	0
DEPARTS 2019	4	1	1	0
DEPARTS 2020	6	1	0	0
AVANTAGES EN NATURE				
LOGEMENTS	7 agents 21150,40 € en 2016	0	1 agent 1767,20 € en 2016	0
NOURRITURE	6 agents 694,00 € en 2016	19 agents 2245,00 € en 2016	10 agents 1231,00 € en 2016	0
VEHICULE	2	0	0	0
PARTICIPATION MUTUELLES	146 agents 47487,00 € en 2016	25 agents 7012,00 € en 2016	6 agents 1292,00 € en 2016	4 agents 1259,00 € en 2016

B.1.3 – BILAN SOCIAL 2015

a – Restitution des effectifs globaux

<i>Effectifs globaux</i>	
---------------------------------	--

Agents en position d'activité (tous statuts)	220
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	158
Non titulaires occupant un emploi permanent	10
<i>Dont : agents remplaçants</i>	7
Agents n'occupant pas un emploi permanent	52

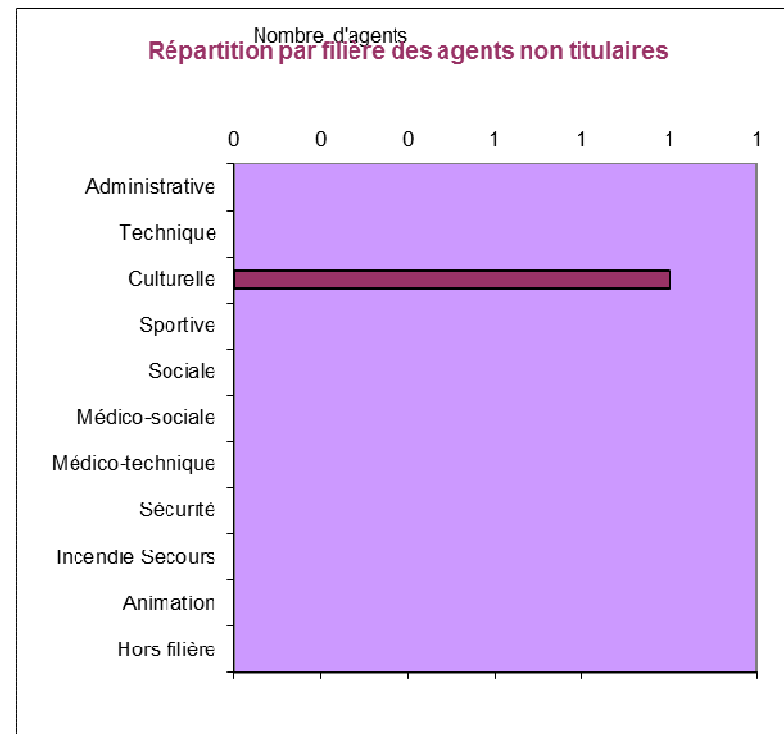
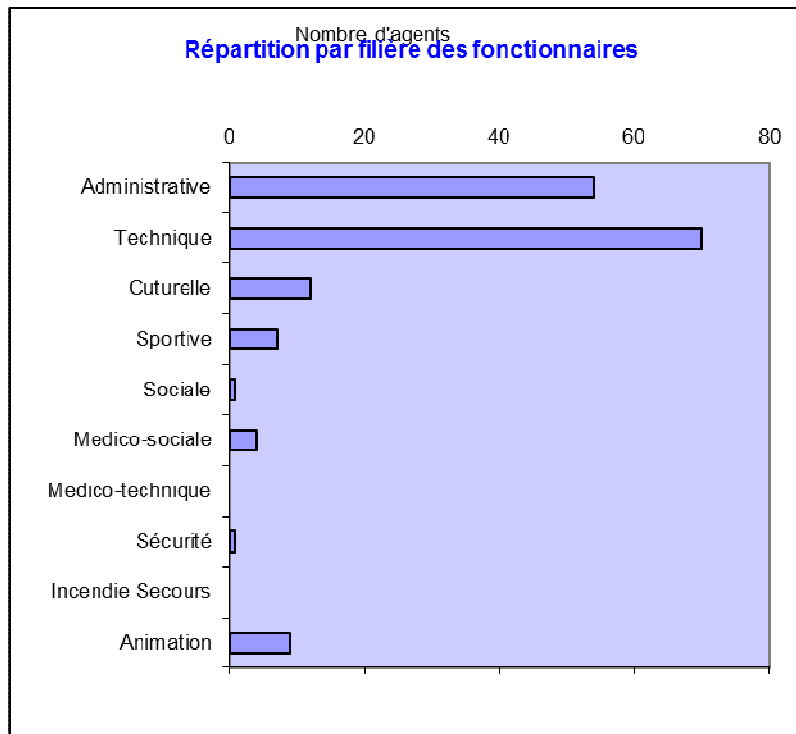


Structure de l'effectif

Fonctionnaires

Non titulaires
occupant un emploi permanent

Répartition par filière

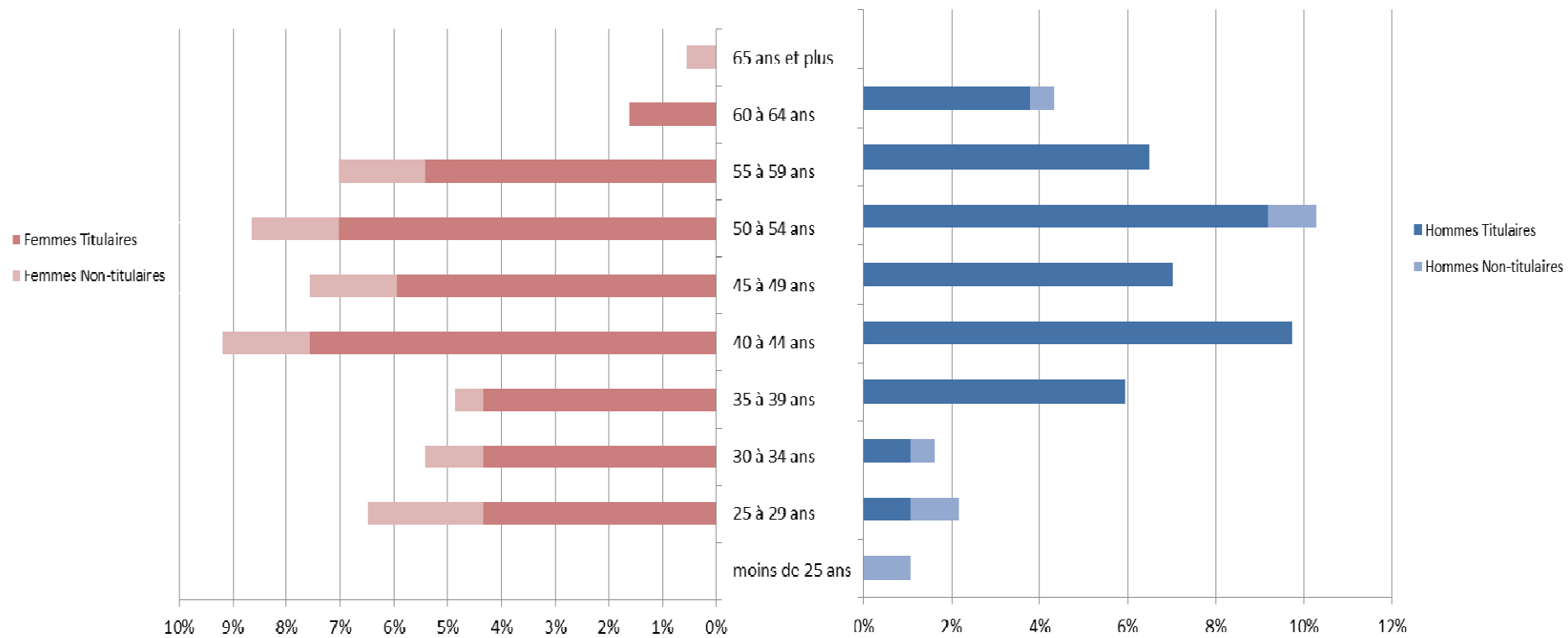


1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en équivalent temps plein

***Champ :** le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires et stagiaires, occupant un emploi permanent à temps complet ou incomplet, et rémunérés au 31/12/2015*

Nombre d'agents en équivalent temps plein	Fonctionnaires et stagiaires	
	Hommes 1.1.4(1)	Femmes 1.1.4(2)
Filières		
FILIERE ADMINISTRATIVE	12,00	39,90
FILIERE TECHNIQUE	58,00	10,60
FILIERE CULTURELLE	1,95	4,45
FILIERE SPORTIVE	5,00	2,00
FILIERE SOCIALE		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		4,06
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		
FILIERE POLICE MUNICIPALE	1,00	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		
FILIERE ANIMATION	1,00	7,80
TOUTES FILIERES	78,95	68,81
Hors filière (AOTM)		
TOTAL	78,95	68,81

b – Pyramide des âges selon le statut en 2015



Conclusion :

Afin d'éviter une dégradation de la situation financière des collectivités et des incidences graves sur les dépenses d'investissement, des actions de modération de la masse salariale⁹ ont été identifiées par la Cour des Comptes ainsi que les Associations des Villes de France. La totalité des leviers devra être actionnée simultanément :

- ✓ Le non remplacement des départs en retraite ou des départs volontaires ;
- ✓ L'absence de création de postes ;
- ✓ La réduction des remplacements, la limitation des recours au CDD et le non renouvellement des agents contractuels ;
- ✓ La réduction du recours au personnel de renfort et aux agents saisonniers ;
- ✓ Les mutations d'agents ;
- ✓ La réévaluation de l'enveloppe des avancements et des promotions à la baisse ;
- ✓ Le passage de l'avancement d'échelon à cadencement unique ;
- ✓ Le maintien à l'équivalent de la participation à la protection sociale des agents.

⁹ La liste de ces actions a été indiquée lors du Comité Technique, réuni en séance du 17 novembre 2015, avec l'objectif de tendre vers un taux de 48% de la masse salariale.

B.2 GESTION DES SERVICES

B.2.1- DOTATION EN VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - PREVISIONS POUR L'ANNEE 2017.

□ Prévisions budgétaires (en € TTC) :

A prévoir au budget pour l'année 2017 :

- renouvellement des tenues de travail classiques Homme (pantalons, gilet HV, polos HV, tenues de pluies, parkas) – 9 500 €
- renouvellement des tenues de travail classiques Femme (blouses) – 1 000 €
- renouvellement des chaussures de sécurité – 4 000 €
- renouvellement des sabots de sécurité – 1 450 €
- achat d'équipements de protection individuelle (gants, masques, lunettes, ...) – 3 000 €
- pour l'ASVP : tenue complète (pantalon, veste, chaussures) – 500 €
- pour le policier municipal en poste ainsi que les trois à venir, un uniforme complet (pantalon, veste, chaussures) – 1600 €
- les accessoires et EPI liées à la fonction de PM (chaussures, bâton, étuis, aérosol, menottes, lampes, gants) – 1500 €
- 5 gilets pare-balles – 3000 €

Soit sur la base d'un nombre d'agents inchangé (86 agents en 2016) :

- pour les agents techniques H/F en général : 18 950 €
- pour le bûcheron : 500 €
- pour l'ASVP : 500 €
- pour la Police Municipale : 6 100 €

Soit un budget total de $18950+500+500+6100 = \mathbf{26\ 050\ €\ TTC}$

En 2016, 20 509.60 €TTC tous services confondus avaient été présenté au DOB.

C - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

	2017	2018	2019	2020
Participations (SIVOM du Bruaysis et collecte des déchets)	237 410	242 158	247 001	251 941
Subventions aux associations	130 000	130 000	130 000	130 000
Subventions aux budgets annexes	1 666 775	1 672 333	1 709 325	1 765 714
Indemnités élus	192 700	196 554	200 485	204 495
Autres	18 000	18 000	18 000	18 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 244 885	2 259 045	2 304 811	2 370 150

Pour rappel, l'appel de participation 2017 (participation fiscalisée) concernant les compétences exercées par le SIVOM du Béthunois s'élève à 705 955 €.

D - CHARGES FINANCIERES

	2017	2018	2019	2020
Intérêts de la dette (art 66111)	650 673	632 150	601 832	570 861
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 3 859	- 13 687	- 15 237	- 25 312
Autres charges financières (autres articles chap 66)	6 000	6 000	6 000	6 000
Charges financières (chap 66)	652 814	624 463	592 595	551 549

E – AUTRES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	2020
Atténuation de produit (chap 014)	33 100	33 100	33 100	33 100
Charges exceptionnelles (chap 67)	34 250	34 250	34 250	34 250
Dotations aux provisions (chap 68)	5 000	5 000	5 000	5 000
Autres dépenses réelles de fonctionnement	72 350	72 350	72 350	72 350

Le chapitre 014 reprend le reversement des taxes (électricité, produits des impositions directes).

Le chapitre 67 constate le versement des primes à la création, réno-vitrine et à l'accessibilité,etc.

C.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :

PRESENTATION PAR CHAPITRE :

	2017	2018	2019	2020
Atténuation de charges (chap 013)	96 000	96 000	96 000	96 000
Produits des services (chap 70)	402 840	406 868	410 937	415 046
Produit des taxes directes (art 73111)	3 920 025	3 946 009	4 018 068	4 037 473
Rôles supplémentaires (art 73111)	2 000	2 000	2 000	2 000
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	15 000	15 000	15 000	15 000
Attribution de compensation (art 7321)	1 601 402	1 318 400	1 318 400	1 318 400
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	185 741	185 741	185 741	185 741
FPIC (art 7325)	471 245	471 245	471 245	471 245
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	41 310	41 310	41 310	41 310
Taxe sur l'électricité (art 7351)	155 000	155 000	155 000	155 000
Taxes sur la publicité (art 7368)	22 160	22 160	22 160	22 160
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	95 000	95 000	95 000	95 000
Impôts et taxes (chap 73)	6 508 883	6 251 865	6 323 924	6 343 329
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 857 948	1 852 195	1 845 374	1 838 558
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	2 674 014	2 784 313	2 899 847	3 012 568
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	293 849	279 749	265 244	251 086
Remboursement contrats aidés (art 74711 et 74712)	171 000	171 000	171 000	171 000
Compensation exonérations fiscales (art 748314, 74834 et 74835)	280 025	243 823	213 013	179 240
Autres (subvention pour le multi-accueil, dotation de recensement, ...)	307 390	307 390	307 390	307 390
Dotations (chap 74)	5 584 226	5 638 470	5 701 868	5 759 842
Autres produits de gestion courante (chap 75)	35 640	35 640	35 640	35 640
Produits financiers (chap 76)	293 235	293 235	293 235	293 235
Produits exceptionnels (chap 77)	3 000	3 000	3 000	3 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 923 824	12 725 079	12 864 604	12 946 092

ATTENUATION DE CHARGES : montants versés dans le cadre des arrêts maladie et accidents de travail.

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : recettes afférentes au tarifaire (piscine, coupe de bois, inscriptions activités commissions jeunesse et sport, multi-accueil, cinéma,...) ainsi qu'aux redevances d'occupation du domaine public communal (ouvrages de transport, de communications électroniques, de distribution de gaz et d'électricité)

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : loyers de la trésorerie et de fermage, les mises à disposition de salles aux lycées et collèges auchellois et les remboursements des avantages accessoires liés aux logements de fonction.

PRODUITS FINANCIERS : constatation de l'étalement des aides liées au remboursement des emprunts structurés.

C - IMPOT ET TAXES :

C.1 - Impôts locaux

Mise à jour des valeurs locatives cadastrales par la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Chaque année, la CCID se réunit afin d'examiner la liste 41, liste qui recense les locaux pour lesquels une évaluation a été établie ou modifiée depuis la précédente réunion de la commission.

A ce titre, les valeurs locatives cadastrales (VLC) des constructions nouvelles s'élèvent à 26 187 et l'évolution des VLC au titre des travaux d'amélioration de l'habitat, des modifications ou changements de consistance s'établit à 1 423 soit un total de bases nouvelles de 27 610.

C.2-BASES PREVISIONNELLES

La prospective prévisionnelle s'établit en tenant compte d'une part, de la délivrance des permis de construire et d'autre part, des déclarations d'achèvement de travaux.

Calendrier prévisionnel d'évolution des bases fiscales 2017 :

TAXE D'HABITATION

PERMIS DE CONSTRUIRE - DOB 2017									
Année du permis de construire	Nombre de logements	Superficie (en m²)	Valeur locative 2016	Année d'intégration					
				2017		2018		2019	
				Valeur des bases	Nombre de logements	Valeur des bases	Nombre de logements	Valeur des bases	Nombre de logements
2010	4	364	10 022	2 312	1				
2011	17	969	49 836	2 554	1				
2012	11	1227	31 738	4 061	2				
2013	9	1 200	24 135	10 767	3	4 615	2		
2014	3	341	8 505	5 520	2				
2015	5	579	14 956	10 469	3	4 487	2		
2016	5	594	15 687			10 981	3	4 706	2
TOTAL	54	5 274	154 879	35 682	12	20 082	6	4 706	2

TAXE FONCIERE - EXONERATION DE 2 ANS POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

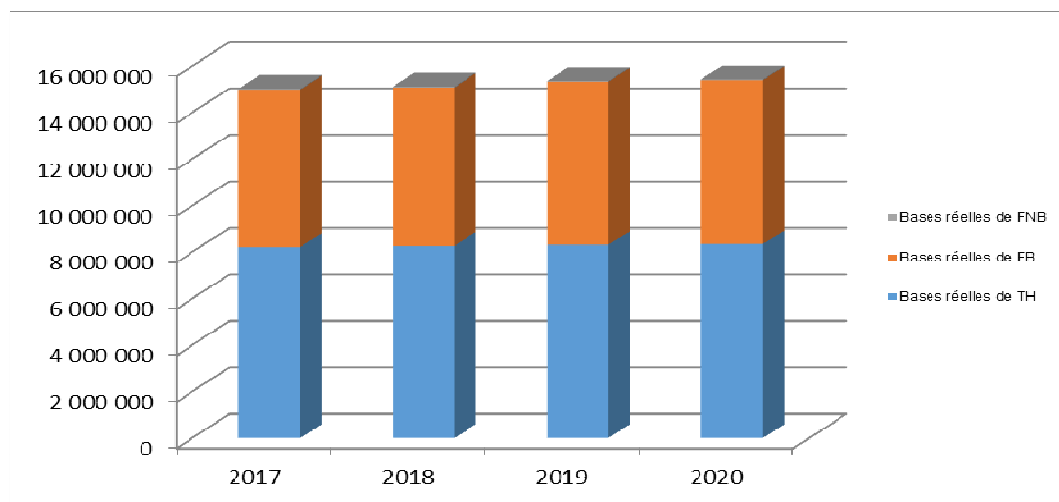
PERMIS DE CONSTRUIRE - DOB 2017													
Année du permis de construire	Nombre de logements	Superficie (en m ²)	Valeur locative 2016	Année d'intégration									
				2017		2018		2019		2020		2021	
				Valeur des bases	Nombre de logements	Valeur des bases	Nombre de logements	Valeur des bases	Nombre de logements	Valeur des bases	Nombre de logements	Valeur des bases	Nombre de logements
2009	8	799	20 872	3 131	2								
2010	4	364	10 022	1 350	1	2 506	2	1 156	1				
2011	17	969	49 836	13 634	9	6 470	5	1 277	1				
2012	11	1 227	31 738	3 442	2	4 738	4	2 031	2				
2013	9	1 200	24 135	3 064	3	1 313	1	5 384	3	2 307	2		
2014	3	341	8 505			1 493	1	2 760	2				
2015	5	579	14 956					5 235	3	2 243	2		
2016	5	594	15 687							5 490	3	2 353	2
TOTAL	62	6 073	175 751	24 620	18	16 519	13	17 841	12	10 041	6	2 353	2

*Rappel : le permis de construire étant valable 2 ans à compter de sa notification (par dérogation temporaire, le décret n° 2008-1353 du 19 décembre 2008 porte à 3 ans le délai de validité des permis intervenus au plus tard le 31 décembre 2010), l'année d'intégration est donc **estimative**. C'est pourquoi, la répartition des bases est mise à jour en fonction des constructions achevées, en cours ou non commencées.*

Fiscalité directe

Evolution des bases réelles

Année	Prévisionnel			
	2017	2018	2019	2020
Bases réelles de TH	8 219 000	8 272 719	8 310 516	8 343 758
Bases réelles de FB	6 765 659	6 811 195	7 011 303	7 049 770
Bases réelles de FNB	34 000	34 136	34 273	34 410
Bases réelles totales	15 018 659	15 118 050	15 356 092	15 427 938
Evolution en nombre	-107 517	99 391	238 042	71 846
Evolution en %	-0,71%	0,66%	1,57%	0,47%



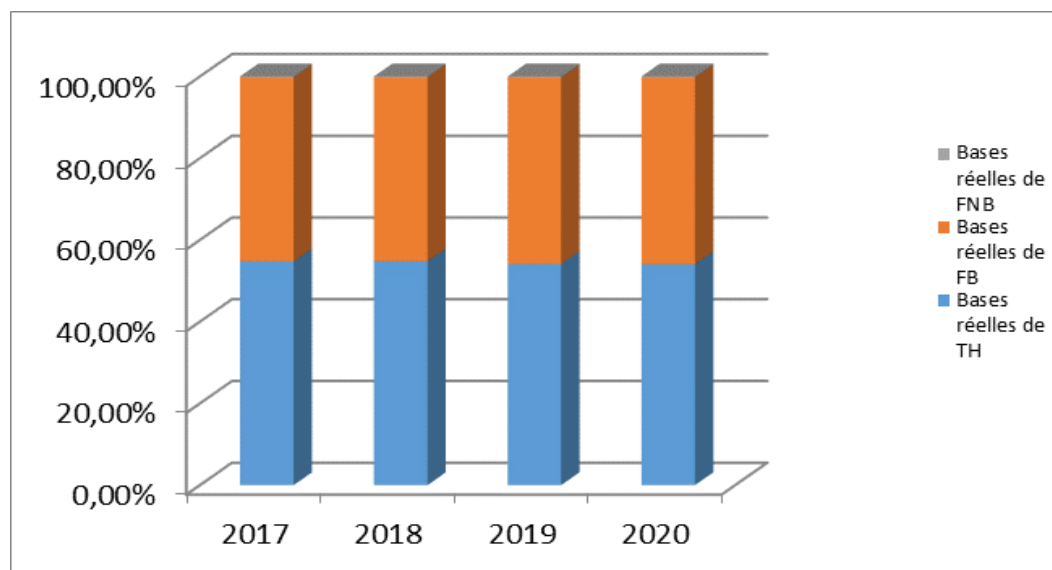
Description

Les bases réelles sont les bases nettes constatées figurant sur l'état 1259 de l'année suivante pour chacune des trois taxes directes locales.

Fiscalité directe

Structure des bases réelles

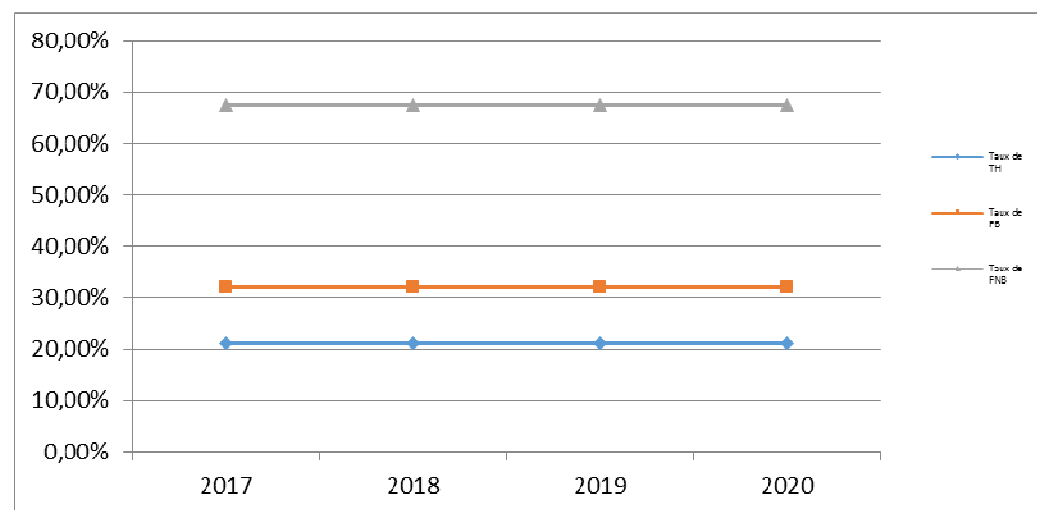
Année	Prévisionnel			
	2017	2018	2019	2020
Bases réelles de TH	54,73%	54,72%	54,12%	54,08%
Bases réelles de FB	45,05%	45,05%	45,66%	45,69%
Bases réelles de FNB	0,23%	0,23%	0,22%	0,22%
Bases réelles totales	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



Fiscalité directe

Les taux votés

Année	Prévisionnel			
	2017	2018	2019	2020
Taux de TH	21,09%	21,09%	21,09%	21,09%
Taux de FB	31,98%	31,98%	31,98%	31,98%
Taux de FNB	67,59%	67,59%	67,59%	67,59%

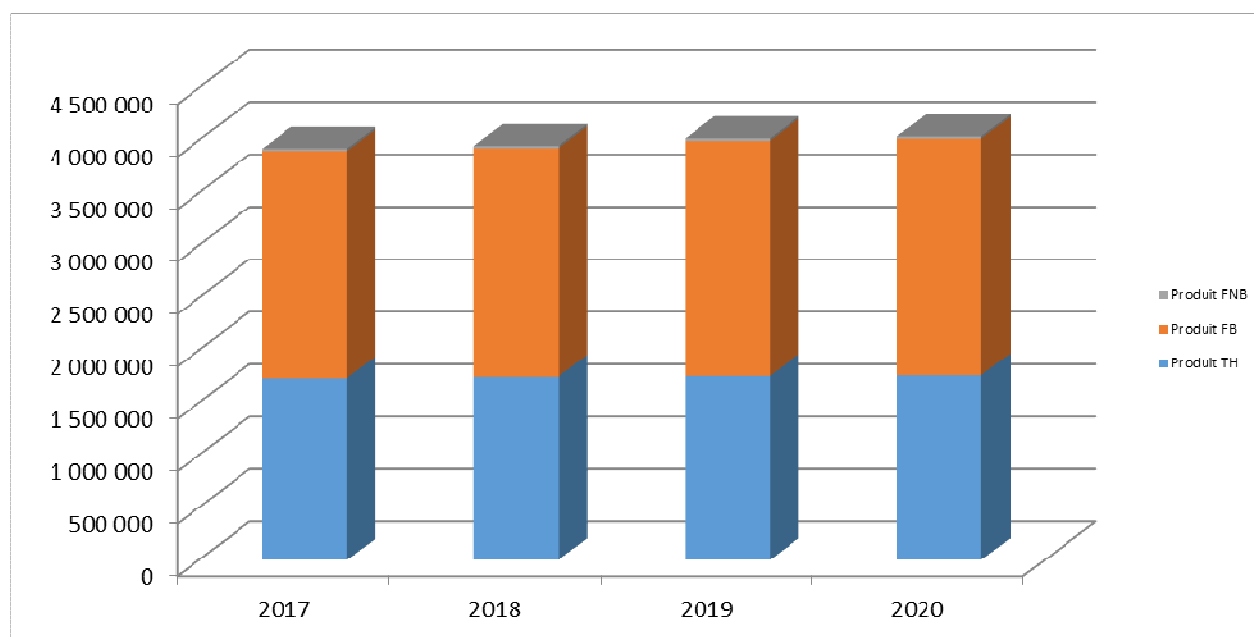


NB : La seule augmentation des taux d'imposition a eu lieu en 2005, sur le premier mandat.

Fiscalité directe

Evolution des produits communaux

<i>en euros</i>	Prévisionnel			
Année	2017	2018	2019	2020
Produit TH	1 733 388	1 744 717	1 752 688	1 759 699
Produit FB	2 163 658	2 178 220	2 242 215	2 254 516
Produit FNB	22 981	23 073	23 165	23 258
Produit net perçu	3 920 026	3 946 010	4 018 068	4 037 473
Evolution en nombre	-38 488	25 983	72 058	19 405
Evolution en %	-0,97%	0,66%	1,83%	0,48%



C.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement
comprenant également
les restes à réaliser en dépenses et en recettes

	2017	2018	2019	2020	Total
AMENAGEMENT EX CREDIT DU NORD					
Dépenses	35 000				35 000
FCTVA			5 741		5 741
Total recettes			5 741		5 741
Solde	- 35 000	0	5 741	0	- 29 259
201703 - ANRU					
Dépenses	112 297				112 297
Région	65 507				65 507
Artois Comm	16 844				16 844
FCTVA			18 421		18 421
Total recettes	82 351		18 421		100 772
Solde	65 507	0	18 421	0	83 928
CANTINE CHATEAUBRIAND					
Dépenses	70 000				70 000
FCTVA			11 483		11 483
Total recettes			11 483		11 483
Solde	- 70 000	0	11 483	0	- 58 517
COLUMBARIUM					
Dépenses	12 000				12 000
FCTVA			1 968		1 968
Total recettes			1 968		1 968
Solde	- 12 000	0	1 968	0	- 10 032
ECLAIRAGE PARKING POIDS LOURDS					
Dépenses	30 000				30 000
FCTVA			4 921		4 921
Total recettes			4 921		4 921
Solde	- 30 000	0	4 921	0	- 25 079

	2017	2018	2019	2020	Total
201704 - EQUIPEMENTS DIVERS 2016-2020					
Dépenses	78 076	60 000	60 000	60 000	258 076
FCTVA			12 808	9 842	42 335
Total recettes			12 808	9 842	42 335
Solde	- 78 076	- 60 000	- 47 192	- 50 158	- 215 741
GARE ROUTIERE					
Dépenses		350 000			350 000
RENFORCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC PL DE L'EGLISE					
Dépenses	25 000				25 000
FCTVA			4 101		4 101
Total recettes			4 101		4 101
Solde	- 25 000	0	4 101	0	- 20 899
RUE CASIMIR BEUGNET					
Dépenses				372 000	372 000
Département				155 000	155 000
FCTVA					61 023
Total recettes				155 000	216 023
Solde	0	0	0	0	61 023
RUE JEAN JAURES					
Dépenses	192 000				192 000
Département	78 950				78 950
FCTVA			31 496		31 496
Total recettes	78 950		31 496		110 446
Solde	0	0	31 496	0	31 496
RUE RAOUL BRIQUET					
Dépenses	402 000				402 000
Département	117 250				117 250
FCTVA			65 944		65 944
Total recettes	117 250		65 944		183 194
Solde	0	0	65 944	0	65 944

	2017	2018	2019	2020	Total
201702 - SALLE DES FETES					
Dépenses	1 150 700	150 000			1 300 700
Artois Comm	357 072	0			357 072
FCTVA			188 761	24 606	213 367
Total recettes	357 072	0	188 761	24 606	570 439
Solde	0	0	188 761	24 606	213 367
SENTIER DE MARLES					
Dépenses	90 000				90 000
FCTVA			14 764		14 764
Total recettes			14 764		14 764
Solde	- 90 000	0	14 764	0	- 75 236
STADE BASLY					
Dépenses	35 000				35 000
FCTVA			5 741		5 741
Total recettes			5 741		5 741
Solde	- 35 000	0	5 741	0	- 29 259
Total dépenses programme	2 232 073	560 000	60 000	432 000	3 404 073
Total recettes programme	635 623	0	366 149	189 448	1 271 928
Coût annuel	1 596 450	560 000	- 306 149	242 552	2 132 145

Le coût annuel représente le besoin nécessaire à l'équilibre de l'ensemble du PPI qui est **prévisionnel**. En cohérence avec les finances de la ville et des subventions attribuées, il pourrait être modifié et les opérations pourraient être annulées.

AUTRES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

	2017	2018	2019	2020
Autres investissements hors PPI	22 000	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	926 111	1 017 339	1 039 194	1 055 475
Autres dépenses d'investissement	508 282	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	1 456 393	1 017 339	1 039 194	1 055 475

RECETTES :**PROSPECTIVE 2017-2020**

	2017	2018	2019	2020
FCTVA (art 10222)	177 941	160 641	366 149	34 448
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	5 000	5 000	5 000	5 000
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	635 623	0	0	155 000
Produit des amendes de police (1342)	20 000	20 000	20 000	20 000
Reste à réaliser (hors emprunt)	150 436	0	0	0
Sous-total des recettes d'investissement	989 000	185 641	391 149	214 448
Emprunts déjà souscrits	375 000	250 000	250 000	0
Total des recettes réelles d'investissement	1 364 000	435 641	641 149	214 448

Le financement des dépenses d'investissement 2017 (y compris les crédits reportés de 2016) est assuré à hauteur de :

- **67,10 %** par l'autofinancement, l'affectation du résultat et les opérations d'ordre ;
- **19,44 %** par les subventions d'investissement ;
- **4,41 %** par les dotations que sont le F.C.T.V.A. et la Taxe d'Aménagement ;
- **9,04 %** par l'emprunt de 375 000,00 € ;

C.3 – BUDGET ANNEXE CULTURE – ANIMATION - LOCATION

PROSPECTIVE 2017-2020

Dépenses

	2017	2018	2019	2020
Animation	15 650	15 650	15 650	15 650
Culture	125 260	125 260	125 260	125 260
Locations	143 080	116 438	120 748	125 350
Total Dépenses	283 990	257 348	261 658	266 260

Recettes

	2017	2018	2019	2020
Animation	20 100	20 100	20 100	20 100
Culture	66 600	66 600	66 600	66 600
Location salle	15 500	15 500	15 500	15 500
Subvention Ville	181 250	154 608	158 918	163 520
Participations	540	540	540	540
Total Recettes	283 990	257 348	261 658	266 260

3-1-a- La Culture

La Culture reprend la mise en place des divers spectacles payant ainsi que le fonctionnement du cinéma et de l'Odéon.

3-1-b – L'Animation

Le fonctionnement de la buvette du bois de Saint Pierre ainsi que l'organisation des thés dansant sont inscrits dans cette commission.

3-1-c – Les Locations

Les locations reprennent les dépenses des salles qui sont louées pour diverses manifestations aux associations et particuliers (fluides, maintenance, travaux divers, etc).

SOURCES

<http://www.amf.asso.fr/>

<http://www.insee.fr/>

<http://www.maire-info.com/>

<http://insito.financeactive.com/>

<http://www.localtis.info/>

<http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>

La Gazette des Communes

Nota Bene : Document finalisé le 13 mars 2017